

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1883

17 août 2011

SOMMAIRE

123 SCI	90374	SITE (Euro) No 2 S.à r.l.	90349
2010 Capital S.A.	90381	Société Anonyme Internationale de Re-	
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.		cherches et de Développements Finan-	
.....	90339	ciers	90359
AJL Finance S.A.	90361	Solcar S.à r.l.	90356
Amarile Holding S.A.	90381	Sorebol S.A.	90356
AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l.	90374	Souplesse Coiffure	90357
Cheyne Special Situations Investments		Spheretech International S.A.	90338
(No. 3) S.à r.l.	90381	Spintech S.A.	90354
C+ Investments	90382	SSCP Aero Holdings SCA	90346
C.O.G.P.-SPF	90345	Star Shoes s.à r.l.	90357
Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesell-		Sydney & London Lux	90357
schaft	90366	Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l.	90358
Dual Return Fund (Sicav)	90384	Tanorlux s.à r.l.	90367
EPP Colombia (Lux) S.à r.l.	90372	Tarsy SA	90367
Finimmo Wealth Management S.A.	90365	TCA Domiciliation S.à r.l.	90367
FR Barra 1 S.à r.l.	90345	Team Relocations S.A.	90371
Home Evolutive SA	90359	Team Trade S.A.	90361
Hudson's Bay Company Luxembourg S.à		Technical Reinsurance Company	90383
r.l.	90344	Thule SPF S.A.	90376
Imarko Research S.A.	90344	Thycarlux S.à r.l.	90364
Leonard Finance S.A.	90358	Tonus & Cunha Associés S.à r.l.	90366
mengAgence S.A.	90350	Transport Fluvial S.à r.l.	90365
Mobsat Management S. à r.l.	90367	Transport Infrastructure Investment	
Nopo S.à r.l.	90358	Company (SCA) SICAR	90371
OCM Luxembourg Glasnost Holdings SCA		Vasco S.A.	90355
.....	90355	Vesuvio	90371
OSS CCS I S.à r.l.	90372	VIDA HOLDING S.à r.l., société de gestion	
Paracelse (Lux) S.à r.l.	90372	de patrimoine familial	90384
Pharma Fortune S.A.	90356	Virida Holding I S.à r.l.	90362
Romebell Investments SPF Sàrl	90377	Xansa S.A.	90374
Schembri Sàrl	90339	Zaco S.A.	90375
Sechep Investments Holding II S.à r.l.	90368	Zadba S.A.	90376
Selector Management Fund	90339	Zain Holding S.A.	90361
Serv-Elec S.à r.l.	90354	ZHENG S.A.	90381
SGD Luxembourg Holdings S.C.A.	90355		

SphereTech International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 137.867.

L'an deux mille onze,

le vingt sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «SphereTech International S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 08 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1168 du 14 mai 2008.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 137 867.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Adbelkader Jemaa, employé privé, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Ruth Donkersloot, employée privée, avec résidence professionnelle au 2, rue Pletzer L-8080 Bertrange.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège social de la Société de la Ville de Luxembourg vers la commune de Strassen;
2. - Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen;
3. - Modification afférente du premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société, afin de refléter le changement du siège de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg vers la commune de Strassen et de fixer sa nouvelle adresse au 2 rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement et du siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. KUCHLY, A. JEMAA, R. DONKERSLOOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7273. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011086886/58.

(110097406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Schembri Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 88.028.

Le bilan arrêté au 15.05.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour SCHEMBRI SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086898/13.

(110098084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Selecter Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 83.306.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lemanik Asset Management Luxembourg SA

Signatures

Référence de publication: 2011086899/11.

(110097254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 183.057.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 3 February 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 497 dated 6 March 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.635 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 31 March 2011, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 178,402 (one hundred seventy-eight thousand four hundred two) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 4,655,000 (four million six hundred fifty-five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 178,402,000 (one hundred seventy-eight million four hundred two thousand United States Dollars) to USD 183,057,000 (one hundred eighty-three million fifty-seven thousand United States Dollars) by the issuance of 4,655 (four thousand six hundred fifty-five) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 41,898,100 (forty-one million eight hundred ninety-eight thousand one hundred United States Dollars) out of which an amount of USD 18,305,700 (eighteen million three hundred five thousand seven hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott International Luxembourg S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous.

- After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 4,655,000 (four million six hundred fifty-five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 178,402,000 (one hundred seventy-eight million four hundred two thousand United States Dollars) to USD 183,057,000 (one hundred eighty-three million fifty-seven thousand United States Dollars) by the issuance of 4,655 (four thousand six hundred fifty-five) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 41,898,100 (forty-one million eight hundred ninety-eight thousand one hundred United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium") out of which an amount of USD 18,305,700 (eighteen million three hundred five thousand seven hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 124,400 (one hundred twenty-four thousand four hundred) shares with a par value of EUR 60.10 each held by the Sole Shareholder in Abbott Healthcare, S.A. (Sociedad Unipersonal) (formerly "Solvay Pharma, S.A."), a company organized under the laws of Spain, having its registered office at Avenida. Diagonal 507, Barcelona, Spain, and registered with the Commercial Registry of Barcelona (Spain) under Volume 42,235, Page 132, Sheet B-43234 and with Tax ID code A08252686 ("Solvay Spain"), and representing 100% of the share capital of Solvay Spain (the "Contributed Shares").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below, which is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contributed Shares (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 46,553,100 (forty-six million five hundred fifty-three thousand one hundred United States Dollars), which is the equivalent of EUR 33,000,000 (thirty-three million Euro) pursuant to the EUR/USD exchange rate of 1.4107 provided by Bloomberg on 24 May 2011.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 24 May 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, class A manager and chairman, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr. Thomas Freyman, class A manager, residing at 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, United States of America;
 - c) Mrs. Tara Kaesebier, class A manager, residing at 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America;
 - d) Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - e) Mr. Johan Dejans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on May 24th, 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 183,057 (one hundred eighty-three thousand fifty-seven) shares.

The notary acts that the 183,057 (one hundred eighty-three thousand fifty-seven) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 183,057,000 (one hundred eighty-three million fifty-seven thousand United States Dollars), represented by the 183,057 (one hundred eighty-three thousand fifty-seven) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'Associé Unique"),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de "Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 497 du 6 mars 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.635 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 31 mars 2011, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 178.402 (cent soixante-dix-huit mille quatre cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de - 4.655.000 USD (quatre millions six-cent-cinquante-cinq mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 178.402.000 USD (cent soixante-dix-huit millions quatre cent deux mille Dollars américains) à 183.057.000 USD (cent quatre-vingt-trois millions cinquante-sept mille Dollars américains) par l'émission de 4.655 (quatre mille six cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 41.898.100 USD (quarante et un millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent Dollars américains) dont un montant de 18.305.700 USD (dix-huit millions trois cent cinq mille sept cents Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3.- Souscription et paiement par Abbott International Luxembourg S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.- Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action; et

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.655.000 USD (quatre millions six cent cinquante-cinq mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 178.402.000 USD (cent soixante-dix-huit millions quatre cent deux mille Dollars américains) à un montant de 183.057.000 USD (cent quatre-vingt-trois millions cinquante-sept mille Dollars américains) par l'émission de 4.655 (quatre mille six cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les "Nouvelles Parts"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 41.898.100 USD (quarante et un millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission") dont un montant de 18.305.700 USD (dix-huit millions trois cent cinq mille sept cents Dollars américains), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 124.400 (cent vingt-quatre mille quatre cents) parts sociales

détenues par l'Associé Unique dans Abbott Healthcare, S.A. (Sociedad Unipersonal), une société organisée et régie selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Avenida. Diagonal 507, Barcelone, Espagne, et immatriculée auprès du Commercial Registry of Barcelona (Espagne) sous le Volume 42,235, page 132, feuille B-43234 et le Tax ID code A-08252686 ("Solvay Spain"), et représentant 100% du capital social de Solvay Spain (les "Parts Apportées").

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription, et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous, lequel apport est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des Parts Apportées (l'"Apport").

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 46.553.100 USD (quarante-six millions cinq cent cinquante-trois mille cent Dollars américains), soit l'équivalent de 33.000.000 EUR (trente-trois millions euros) suivant le taux de change EUR/USD de 1,4107 fourni par Bloomberg le 24 mars 2011.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 24 mai 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A et président, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, résidant au 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, résidant au 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 24 mai 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport de Parts, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 183.057 (cent quatre-vingt-trois mille cinquante-sept) parts sociales.

Le notaire établit que les 183.057 (cent quatre-vingt-trois mille cinquante-sept) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 183.057.000 USD (cent quatre-vingt-trois millions cinquante-sept mille Dollars américains), représenté par 183.057 (cent quatre-vingt-trois mille cinquante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune."

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mai 2011. Relation: EAC/2011/6962. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081171/260.

(110090825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.871.764,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.409.

En vertu d'un contrat d'achat de parts sociales daté du et avec effet au 27 mai 2011, Hudson's Bay Trading Company, L.P. a cédé les 95.375 parts sociales de classe I de la Société d'une valeur nominale de 2 dollars canadiens chacune qu'elle détenait dans le capital social de la Société, à la Société.

En vertu d'un contrat d'achat de parts sociales daté du et avec effet au 30 mai 2011, Hudson's Bay Trading Company, L.P. a par ailleurs cédé les 95.375 parts sociales de classe H de la Société d'une valeur nominale de 2 dollars canadiens chacune qu'elle détenait dans le capital social de la Société, à la Société.

Par conséquent, la Société détient 95.375 parts sociales de classe I et 95.375 parts sociales de classe H d'une valeur de 2 dollars canadiens chacune, dans son propre capital, qui sont ainsi devenues des parts sociales propres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011087308/19.

(110098580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Imarko Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.005.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 mai 2011 à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

Résolutions:

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs:
- * Catégorie "A" de M. Max ROMBI et de Mme Monique PERIDIER
- * Catégorie "B" la société COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg représentée par Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et Mr Joseph Winandy, 92, rue de l'Horizon L-5960 Itzig

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la Fiduciaire Glacis S.à.r.l. en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

J. Winandy / M. Rombi

Administrateur "B" / Administrateur "A"

Référence de publication: 2011093178/23.

(110103944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.270,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.123.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 juin 2011.

En date du 27 juin 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de révoquer Joel Lambert et Anastasia Deulina, en tant que gérants de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Renato Bertani, administrateur, né le 31 août 1953 à Bento Gonçalves, Brésil, demeurant professionnellement au 333 Clay Street, Suite 3200, Houston TX 77002, Etats Unis D'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Brian Byrne, administrateur, né le 31 octobre 1968 à New York, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 333 Clay Street, Suite 3200, Houston TX 77002, Etats Unis D'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Renato Bertani
- Brian Byrne

Gérants de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011093167/29.

(110103903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

C.O.G.P.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 63.582.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 juin 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 27 juin 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour C.O.G.P.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011089006/21.

(110100085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

SSCP Aero Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.744.

In the year two thousand and eleven, on the third of June.

Before Maître Martinne Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SSCP Aero Holdings S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.744 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated 16 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1763, page 84595 dated 17 July 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 1st December 2009, published in the Mémorial number 317, page 15215, dated 12 February 2010.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Marilyn KRECKE, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list (the "Shareholders"). This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that all of the eighty thousand (80,000) shares of the Company (eight thousand (8,000) unlimited shares and seventy-two thousand (72,000) limited shares) representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the Shareholders.

III.- All present or represented Shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To acknowledge the report of the supervisory board of the Company (the "Supervisory Board") on the 2010 Annual Accounts (as defined hereafter).

2. To approve the annual accounts consisting in the profit and loss account and balance sheet of the Company for the financial year ending on 31 December 2010 (the "2010 Annual Accounts").

3. To allocate the results for the financial year ending on 31 December 2010.

4. To grant discharge to the general partner of the Company (the "General Partner") and the members of the Supervisory Board for the exercise of their mandate until 31 December 2010.

5. To empower any manager of the General Partner of the Company and/or any lawyer at Kremer Associés & Clifford Chance to proceed with all relevant filings in relation to the approval of the 2010 Annual Accounts.

6. To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.

7. To appoint a liquidator.

8. To determine the powers of the liquidator.

9. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to approve the 2010 Annual Accounts.

Second resolution

The Shareholders resolve to acknowledge that it appears from the 2010 Annual Accounts that the results for the financial year ending on 31 December 2010 consist in a profit of EUR 38,457.

The Shareholders resolve to carry forward the profit from the 2010 Annual Accounts.

Third resolution

The Shareholders resolve to grant discharge to the General Partner from any liabilities for the exercise of its mandate for the financial year ending 31 December 2010.

The Shareholders resolve to grant discharge to the members of the Supervisory Board of the Company for the exercise of their mandates for the financial year ending 31 December 2010.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to authorize and empower any manager of the General Partner of the Company acting individually and/or any lawyer of Kremer Associés & Clifford Chance to execute and deliver, under her/his sole signature, on behalf of the Company, any document necessary or useful in connection with the filing and registration in relation to the approval of the 2010 Annual Accounts required by the Luxembourg laws.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to appoint as liquidator of the Company, SSCP Aero S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, with registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.738, in accordance with article 25.3 of the articles of association of the Company.

Seventh resolution

The Shareholders resolve that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind to its willingness.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le trois juin.

Par-devant Maître Martinne Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SSCP Aero Holdings S.C.A., une société en commandite par actions du droit luxembourgeois ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.744 (la "Société"), constituée par acte notarié du Maître Joseph Elvinger, le notaire résidant au Luxembourg, en date de 16 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1763, page 84595 en date de 17 juillet 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du Maître Gérard Lecuit, le notaire résidant au Luxembourg, en date de 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial, numéro 317, page 15215 en date de 12 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Ces nominations étant faites, le Président a déclaré que et a demandé le notaire de statuer que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et les actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence (les "Actionnaires"). Cette liste et les procurations, après avoir été signés par les personnes comparantes et le notaire sous-signé, sera attachée au présent acte à des fins d'enregistrement.

II. Cette liste montre que toutes les quatre-vingt mille (80.000) actions de la Société (huit mille actions de commandité et soixante-douze mille (72.000) actions de commanditaires) représentant 100% du capital sociale de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire afin que l'assemblée puisse valablement se prononcer sur toutes les questions de l'agenda connues des Actionnaires.

III. Tous les Actionnaires de la Société présents ou représentés déclarent d'avoir été dûment informés de la tenue de la présente assemblée, ainsi que de son agenda et décident à l'unanimité de renoncer à toute procédure de convocation relative à cette assemblée.

IV. L'agenda de l'assemblée établi est le suivant:

Agenda

1. Prendre connaissance du rapport du conseil de surveillance de la Société (le "Conseil de Surveillance") sur les Comptes Annuels 2010 (telle que définie ci-après).

2. Approuver les comptes annuels comprenant le compte de profits et de pertes et le bilan de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 Décembre 2010 (les "Comptes Annuels 2010").

3. Allouer le résultat de l'exercice social se terminant le 31 Décembre 2010.

4. Accorder la décharge à l'associé commandité de la Société (le "Associé Commandité") et les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 Décembre 2010.

5. Donner le pouvoir à tout manager de l'Associé Commandité de la Société et / ou tout avocat de Kremer Associés & Clifford Chance à effectuer tous dépôts relatifs à l'approbation des Comptes Annuels 2010.

6. Décider la dissolution et la liquidation de la Société.

7. Nommer un liquidateur.

8. Déterminer les pouvoirs du liquidateur.

9. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident d'approuver les Comptes Annuels 2010.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de reconnaître qu'il ressort des Comptes Annuels 2010 que les résultats pour l'exercice social se terminant le 31 Décembre 2010 consistent en un bénéfice de 38.457 euro.

Les Actionnaires décident de reporter le bénéfice des Comptes Annuels 2010.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'accorder la décharge à l'Associé Commandité de toute responsabilité résultante de l'exercice de son mandat de l'exercice social se terminant le 31 Décembre 2010.

Les Actionnaires décident d'accorder la décharge aux membres du Conseil de Surveillance de la Société pour l'exercice de leurs mandats de l'exercice social se terminant le 31 Décembre 2010.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident d'autoriser et de donner le pouvoir à tout gérant de l'Associé Commandité de la Société agissant à titre individuel et / ou tout avocat de Kremer Associés & Clifford Chance à signer et délivrer, sous sa seule signature, au nom de la Société, tout document nécessaire ou utile exigé par les lois luxembourgeoises et relatif au dépôt et enregistrement en vue de l'approbation des Comptes Annuels 2010.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de nommer comme liquidateur de la Société, SSCP Aero S.à rl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.738, conformément à l'article 25.3 des statuts de l'association de la Société.

Septième résolution

Les Actionnaires décident que le liquidateur recevra les pouvoirs et les rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux Actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Krecké, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 juin 2011. LAC/2011/26379. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086399/195.

(110096530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

SITE (Euro) No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.061.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086902/9.

(110097696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

mengAgence S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.309.

STATUTS

L'an deux mille onze,

Le premier juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Rollinger Walfer S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.998,

représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 13 mai 1981, demeurant à L-7421 Cruchten, 30, rue des Chapelles.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "mengAgence S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Steinsel.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la location et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), divisé en trois cent vingt (320) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée «d'avis de cession» en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les deux mois de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à partir de la réception de l'information.

Les actionnaires étant admis à exercer leur droit de préemption, pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Le prix de cession des actions préemptées est toutefois payable en trois années par tranches trimestrielles égales et pour la première fois trois mois après que la cession soit devenue définitive.

L'exercice du droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai d'un mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil doit, dans un délai de trois mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions non préemptées ou doit faire racheter ces actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mercredi du mois de juin de chaque année, à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "Rollinger Walfer S.A.", prénommée, déclare souscrire à toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,
- b) Monsieur Nico ROLLINGER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 15 juillet 1953, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz,
- c) Monsieur Yves SIBENALER, employé privé, né à Luxembourg, le 20 mars 1978, demeurant à L-5431 Lenningen, 18, rue de l'Ecole.

2.- Est nommé commissaire:

Monsieur Jorge MENDES GUEDES, comptable, né à Carrazeda de Ansaes (Portugal), le 7 février 1981, demeurant professionnellement à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy.

4.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Yves SIBENALER, prénommé.

5.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille seize.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Rollinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 juin 2011. Relation: LAC / 2011 / 26010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079770/229.

(110088847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Serv-Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 152.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086900/10.

(110097499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Spintech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 141.378.

L'an deux mille onze,

le vingt sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Spintech S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 2 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2334 du 24 septembre 2008.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 141.378.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Abdelkader Jemaa, employé privé, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Ruth Donkersloot, employée privée, avec résidence professionnelle au 2, rue Pletzer L-8080 Bertrange.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société de la Ville de Luxembourg vers la commune de Strassen;
- 2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen;
- 3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société, afin de refléter le changement du siège de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg vers la commune de Strassen et de fixer sa nouvelle adresse au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement et du siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. KUCHLY, A. JEMAA, R. DONKERSLOOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7276. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011086887/58.

(110097429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

**SGD Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. OCM Luxembourg Glasnost Holdings SCA).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.476.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société
prises le 08 juin 2011*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGD Luxembourg Holdings SCA (Anc OCM Lux. Glasnost Holdings SCA)

Szymon DEC

Manager

Référence de publication: 2011086901/15.

(110097330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Vasco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 74.886.

EXTRAIT

Le 21 juin 2011 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

a) le renouvellement avec effet immédiat des administrateurs suivants pour une période de trois ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014:

-) M. Jan Pieter Jozef De Nul, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen
-) M. Géry Vandewalle, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen
-) M. David Luty, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen
-) M. Marc De Raedt, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen
-) M. Johan Van Boxstael, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen
-) M. Etienne Baert, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen

b) le renouvellement avec effet immédiat du mandat du commissaire aux comptes Grant Thornton Lux Audit SA ayant son siège é L-8308 Capellen, Pafebruch 83, pour une durée de trois ans, pour les exercices 2011, 2012 et 2013, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011091286/25.

(110102289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Solcar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 2, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 144.453.

Extrait de la décision unique prises par les associés en date du 08 juin 2011

Les associés décident de remplacer Monsieur DE LEMOS MENDES Carlos Fernando demeurant au 197a, Rue Woïwer à L-4697 DIFFERDANGE comme Gérant Technique par Mademoiselle GADANHA FERNANDES Tania Crisitina née le 24/03/1981 à Cascais (Portugal) et résidant au 90 Rue de Belvaux à L-4025 Esch-Sur-Alzette comme Gérant Technique, à partir de ce jour et ce pour une durée indéterminée.

Pour Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011086904/13.

(110097496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Sorebol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.764.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011086905/10.

(110097483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Pharma Fortune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.782.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Pharma Fortune SA qui s'est tenue à Luxembourg le 18 avril 2011 que:

- les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance, et qu'il a été décidé de nommer trois nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

- les nouveaux administrateurs sont:

* Alessandro Falzoni, né le 12/03/1969 à Milan et résidant à Club de Golf Bosques, Camino del Olivo, 114, Mexico, CP 5500, Mexique;

* Daniele Falzoni, né le 22/05/1965 à Milan et résidant à Club de Golf Bosques, 420 Col. Santa Fe Del. Cuajimalpa 05600 Mexico D.F. Mexico

* Marcello Bottoli, né le 5 janvier 1962 à Milan, Italie et résidant au 3, Senda Aguagliols, 7513 Surlej-Silvapiana, Suisse

Luxembourg, le 26 mai 2011.
Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
Marcello Bottoli
Administrateur

Référence de publication: 2011090477/22.

(110101368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Souplesse Coiffure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.

R.C.S. Luxembourg B 137.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086906/10.

(110097497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Star Shoes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 6, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.483.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.
Pour STAR SHOES SARL
Fiduciaire Roger Linster
Viviane Roman

Référence de publication: 2011086910/13.

(110098080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Sydney & London Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 64.163.

Extrait de la résolution prise par l'Associé Unique le 7 juin 2011

Le siège social de la société Sydney & London Lux Sàrl est transféré du 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 12F rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Share's Resolutions dated June 7th, 2011

The registered office of the company Sydney & London Lux Sàrl be transferred from 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg to 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with immediate effect.

Certified true copy

Référence de publication: 2011086913/17.

(110097743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Nopo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 127.271.

Les comptes annuels pour la période allant du 20 avril 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOPO S.à r.l.

Signature

Gérant Unique

Référence de publication: 2011087116/14.

(110096556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.234.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.819.

Extrait de la résolution prise par l'Associé Unique le 7 juin 2011

Le siège social de la société Sydney & Paris Nord Lux Sàrl est transféré du 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Shareholder's Resolutions dated June 7th, 2011

The registered office of the company Sydney & Paris Nord Lux Sàrl be transferred from 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg to 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg with immediate effect.

Certified true copy

Référence de publication: 2011086914/17.

(110097815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Leonard Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 82.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 avril 2010

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Aleksandar VUKOTIC de son poste d'administrateur, et décide de nommer en son remplacement Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe MASUCCIO et de la société BEAUGENCY ASSET MANAGEMENT S.A. (anciennement dénommée INTERNATIONAL TYRE COMPANY S.A.H.), avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, ayant comme représentant permanent Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société INTERFIDA S.A. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087348/19.

(110098235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Home Evolutive SA, Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Internationale de Recherches et de Développements Financiers).**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 29.655.

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SOCIETE ANONYME INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENTS FINANCIERS, en abrégé SAIRDEFI, avec siège social à L-8395 Septfontaines, 6, route d'Arlon, constituée suivant acte du notaire Frank BADEN de Luxembourg en date du 20 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 101 de l'année 1989, modifiée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 5 mars 2001, dont un extrait a été publié au dit Mémorial, Numéro 1077 du 28 novembre 2001, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 janvier 2008, publié au dit Mémorial C, numéro 2915 du 8 décembre 2008, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.655.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Franck SACCUCCI, entrepreneur, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Richard DENDIEVEL, administrateur de sociétés, demeurant à Mondorff (France).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Modification de la dénomination de la société;
- Modification subséquente de l'article 1 des statuts;
- Transfert du siège social de Septfontaines à Luxembourg;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse;
- Modification de l'objet de la société;
- Modification subséquente de l'article 4 des statuts;
- Révocation d'un administrateur;
- Nomination de deux nouveaux administrateurs;
- Prolongation du mandat d'un administrateur;
- Nomination d'un administrateur-délégué.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des

actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée. Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en HOME EVOLUTIVE SA.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "HOME EVOLUTIVE SA".

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Septfontaines à Luxembourg.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Cinquième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet de la société.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la construction de maison, la construction de structure métallique, la construction de structure bois, la construction d'immeuble résidentiel, la construction de bureau, la gestion et la négociation d'immeubles, ainsi que tous transferts de propriété immobilières ou mobilières.

Elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, ou artisanales ou financières en rapport avec son objet social, bureau d'étude, la fabrication de meuble de cuisine et de fenêtre, achat et revente de tous matériaux liés à l'immobilier, l'achat de terrain, la revente de terrain, la promotion immobilière sous toutes formes, la rénovation et restauration de chantier en tous corps d'états, la pose, l'achat, la revente de tout énergie nouvelle et renouvelable, construction d'immeuble en bbc et passive, pose de pompe a chaleur, achat revente et pose de piscine, piscine écologique et biologique de sauna, balnéothérapie, de véranda, de cabine de douche, cheminée, construction en tous corps d'états, maîtrise d'oeuvre, coordination de travaux, achat et pose de structure bois, métallique ou tout autre, pose et location de toiture photovoltaïque, construction de bâtiment de tous genre.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces opérations, agence immobilière, construction écologique.

La société a également pour objet de négocier des chantiers de rénovation et de les sous-traiter auprès de professionnels.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent".

Huitième résolution

L'assemblée décide de révoquer un administrateur, à savoir:

- Christian Van Brussel, administrateur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon, 6, rue du Camps, et lui donne décharge.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs:

- Franck SACCUCCI, entrepreneur, demeurant à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis;
- Yves HUART, directeur, demeurant à B-6700 Freylange, 38, rue Nouvelle.

Dixième résolution

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Onzième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de l'administrateur Richard DENDIEVEL, administrateur de sociétés, demeurant à F-57570 Mondorff, 1, Place de Paris, lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Douzième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur-délégué:

- Franck SACCUCCI, entrepreneur, demeurant à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: SACCUCCI, BERNARD, DENDIEVEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 24 mai 2011. REM 2011 / 684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081666/112.

(110090532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Team Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.162.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 22 juin 2011

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Yves LACOUR, demeurant au 114, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg;
- Monsieur Franck LAUROA, demeurant au 8, rue du Maréchal Gallieni, F-78000 Versailles;
- Monsieur Pascal RELIER, demeurant au 15, avenue Clodoald, F-92210 Saint-Cloud;
- Monsieur Laurent SALVINIEN, demeurant au 28, rue de champagne, F-78200 Mantes-La-Jolie.

L'assemblée renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Les mandats d'administrateurs et de réviseur d'entreprises agréé ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Référence de publication: 2011086916/17.

(110097477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Zain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.907.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2011 que:

- Madame Orietta RIMI, né le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et demeurant à Luxembourg, 40 avenue de la Faïencerie L-1510, a été nommée nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Annalisa Ciampoli, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086979/15.

(110097860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

AJL Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 140.122.

—
Extrait des décisions prises lors de assemblée générale ordinaire et lors du conseil d'administration en data du 1^{er} septembre 2010

Nomination d'un conseil d'administration composé de trois administrateurs

Sont nommés en qualité d'administrateurs pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Jean-Louis ATZENHOFFER, administrateur-délégué et président du conseil d'administration né le 14 février 1966 à Metz (F)
Demeurant à F-57130 ANCY-SUR-MOSELLE, 28, rue de Lorraine
- Madame Sandrine ATZENHOFFER

née le 7 septembre 1967 à Metz (F)
demeurant à F-57130 ANCY-SUR-MOSELLE, 28, rue de Lorraine
- Monsieur Fredy COURILLEAU
né le 27 novembre 1972 à Cholet (France)
demeurant 1, rue de la Somme F-57130 ARS-SUR-MOSELLE
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011090572/22.
(110101685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Virida Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.600.771,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.732.

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth day of May,
Before the undersigned Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Virida LP, a limited partnership, with registered office at Ogier House, Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, holder of Certificate of Registration No 1444 in the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey (the Sole Shareholder),

Acting in its capacity of sole shareholder of Virida Holding I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being registered at the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 3 May 2011, and whose Articles of Associations are in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Me Alexander Koch, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million five hundred and sixty six thousand seven hundred and seventy-one euro (EUR 2,566,771.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-four thousand euro (EUR 34,000.-), to two million six hundred thousand seven hundred and seventy-one euro (EUR 2,600,771.-) by the issue of two million five hundred and sixty six thousand seven hundred and seventy-one (2,566,771) new shares (the New Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves increase of the share capital of the Company by an amount of two million five hundred and sixty six thousand seven hundred and seventy-one euro (EUR 2,566,771.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-four thousand euro (EUR 34,000.-), to two million six hundred thousand seven hundred and seventyone euro (EUR 2,600,771.-) by the issue of two million five hundred and sixty six thousand seven hundred and seventy-one (2,566,771) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment of the New Shares

The Sole Shareholder records the subscription and the full payment of the New Shares by way of a contribution in cash as follows:

The Sole Shareholder, represented as stated here above, hereby declares that it subscribes to two million five hundred sixty six thousand seven hundred and seventy-one (2,566,771) new shares of the Company and fully pays up such new

shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two million five hundred and sixty six thousand seven hundred and seventy-one euro (EUR 2,566,771.-).

Proof of the full payment of the above mentioned new shares for a total amount of two million five hundred and sixty six thousand seven hundred and seventy-one euro (EUR 2,566,771.-) has been given to the undersigned notary by a blocking certificate dated 26 May 2011.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at two million six hundred thousand seven hundred and seventy-one euro (EUR 2,600,771.-) divided into two million six hundred thousand seven hundred and seventyone (2,600,771) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand euro (3.000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de Mai.

par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

Virida LP, une société en commandite, ayant son siège social à Ogier House, Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, étant enregistrée au Registre des Sociétés en Commandite de l'île de Guernsey sous le Certificat d'Enregistrement numéro 1444 (l'Associé Unique).

agissant en sa qualité d'associé unique de Virida Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois, constituée par un acte notarié du 3 May 2011 de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial).

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Me Alexander Koch, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l'administration de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent soixante six mille sept cent soixante-onze euros (EUR 2.566.771,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-quatre mille euros (EUR 34.000,-) à deux millions six cent mille sept cent soixante-onze euros (EUR 2.600.771,-) par l'émission de deux millions cinq cent soixante-six mille sept cent soixante-onze (2.566.771) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire;

3) Modification subséquente de l'article 5 alinéas des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2;

4) Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent soixante six mille sept cent soixante-onze euros (EUR 2.566.771,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-quatre mille euros (EUR 34.000,-) à deux millions six cent mille sept cent soixante-onze euros (EUR 2.600.771,-) par

l'émission de deux millions cinq cent soixante-six mille sept cent soixante-onze (2.566.771) nouvelles parts sociales de la Société.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à deux millions cinq cent soixante-six mille sept cent soixante-onze (2.566.771) nouvelles parts et libère entièrement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cinq cent soixante six mille sept cent soixante-onze euros (EUR 2.566.771,-).

Preuve du paiement intégral des nouvelles parts mentionnées ci-dessus pour un montant total de deux millions cinq cent soixante six mille sept cent soixante-onze euros (EUR 2.566.771,-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage daté du 26 mai 2011.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 alinéas 1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions six cent mille sept cent soixante-onze euros (EUR 2.600.771,-), divisé en deux millions six cent mille sept cent soixante-onze (2.600.771) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille euros (3.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24346. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081737/132.

(110090626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Thycarlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.280,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.576.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mr Andrew Liau en tant que gérant de la Société avec effet au 22 juin 2011.

L'associé unique de la Société a décidé d'élire, avec effet au 22 juin 2011, Monsieur Thierry Denoyel, né le 5 juillet 1981 à Sainte-Foy-les-Lyon (France), résidant professionnellement à 20, place Vendôme, 75001 Paris (France) en tant que gérant de la Société, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Andrew Liau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Thycarlux S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2011086917/17.

(110097305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Transport Fluvial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 96.783.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour TRANSPORT FLUVIAL SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086932/13.

(110098066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Finimmo Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

L'an deux mil onze, le premier jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

FINIMMO HOLDING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.691,

Ici représentée par Mlle Séverine DESNOS, employée privée, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

Spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 30 mai 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

Qu'elle est le seul et unique actionnaire de la société FINIMMO WEALTH MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.364, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Frieders en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 804 du 31 juillet 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Maître Paul Frieders en date du 25 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 466 du 4 mai 2004 et suivant acte du notaire Maître Paul Decker en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 340 du 16 février 2010.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 175.000,- (cent soixante quinze mille euros) en vue de le porter de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) par l'émission de 1.750 (mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'actionnaire unique déclare que la société a reçu la souscription des 1.750 (mille sept cent cinquante) actions nouvelles. Chacune des 1.750 (mille sept cent cinquante) actions nouvelles a été entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant. Les 1.750 (mille sept cent cinquante) actions au porteur ont été émises contre paiement du prix de souscription.

Deuxième résolution

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Desnos, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 juin 2011. Relation: RED/2011/1125. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011088267/57.

(110099245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Tonus & Cunha Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.158.

—
Extrait de l'AGE du 17 juin 2010

Les associés, réunis en assemblée générale, consentent à la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 26 rue de l'Industrie L-8069 Bertrange vers le 61 route de Longwy L-8080 Bertrange.

Référence de publication: 2011086920/11.

(110097508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.239.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre

Die am 8. Juni 2011 in Luxemburg stattfand:

1. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Herrn Dr. Hans-Dieter Rompel (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Herrn Volkhard Mett (Verwaltungsratsmitglied)
- Herrn Dr. Franz-Josef Lerdo (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, BDO Audit, wieder zum Wirtschaftsprüfer der Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft bis zur Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Juni 2011.

Für die Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2011093139/26.

(110104405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Tanorlux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 134.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086925/9.

(110097856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Tarsy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.240.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARZY S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011086926/11.

(110097853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

TCA Domiciliation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 149.391.

Extrait de l'AGE du 17 juin 2010

Les associés, réunis en assemblée générale, consentent à la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 26 rue de l'Industrie L-8069 Bertrange vers le 61 route de Longwy L-8080 Bertrange.

Référence de publication: 2011086927/11.

(110097509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Mobsat Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.257.908,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 133.515.

EXTRAIT

En date du 8 juin 2011, Monsieur Soren Einshoj a transféré 72.670 parts sociales qu'il détient dans la Société de manière suivante:

- 52.322 parts sociales à Apax France VI FCPR, représentée par sa société de gestion Apax Partners S.A., une société anonyme constituée sous le droit français, ayant un capital social de EUR 1.040.000, et son siège social au 45, avenue Kléber, F-75116 Paris, et dont le numéro d'identification est le 309 044 840 RCS Paris ("Apax France VI"); et

- 20.348 parts sociales à Altamir Amboise S.C.A., une société en commandite par actions constituée sous le droit français, ayant un capital social de EUR 219.259.626, et son siège social au 45, avenue Kléber, F-75116 Paris et dont le numéro d'identification est le 390 965 895 RCS Paris ("Altamir Amboise").

Suite au transfert, Apax France VI détient désormais 558.860 parts sociales dans la Société et Altamir Amboise 217.339 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2011093193/23.

(110104164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Sechep Investments Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.552.

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de juin.

Pardevant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

YANWORTH HOLDINGS LTD., une société de droit de Gibraltar ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, incorporée sous le numéro 89685,

représentée aux fins des présentes par Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 31 mai 2011,

et

CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119.004,

représentée aux fins des présentes par Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 31 mai 2011,

les comparants étant ci-après collectivement dénommés les «Associés».

Les procurations susmentionnées, signées par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les associés de SECHEP INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000,-), dont le siège social est au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1735 du 15 juillet 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.552 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 29 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2218 du 11 septembre 2008.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article trois des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tous autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social."

2. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tous autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à huit cent euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the first day of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

YANWORTH HOLDINGS LTD., a limited liability company having its registered office in Gibraltar, Line Wall Road 5763, duly organised and existing under the laws of Gibraltar,

hereby represented by Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 May 2011,

and

CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119.004,

hereby represented by Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 May 2011,

The appearing parties being hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of SECHP INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean

Seckler, notary residing in Junglinster, of 11 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1735 of 15 July 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.552 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of notary Maître Jean Seckler, aforementioned, of 29 July 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2218 of 11 September 2008.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company so to have henceforth the following wording:

“ Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.”

2. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

Article 3 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

“ Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French texts, the French version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Signé: M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 juin 2011. Relation: RED/2011/1128. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011084056/179.

(110093595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Team Relocations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.402.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086928/10.

(110097438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.375.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 14 juin 2011

- L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Deloitte S.A, ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2011086933/17.

(110097304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Vesuvio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 5, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 9.691.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour VESUVIO SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086962/13.

(110098077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

OSS CCS I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.141.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

OSS CCS I S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2011087119/14.

(110096489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Paracelse (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPP Colombia (Lux) S.à.r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 82.627.

In the year two thousand and eleven,
on the thirty-first day of the month of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“PEGASE PARTNERS COMPANY S.A.”, a “société anoyme” incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 37 rue d’Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under section B number 146 102,

here represented by:

Mr François MANTI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private in Paris (France), on 24 May 2011,

which proxy, after being signed “ne varietur” the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing party, in said capacity in which it acts, declared and requested the undersigned notary to document the following:

a) The appearing party “PEGASE PARTNERS COMPANY S.A.”, is the sole shareholder of the company “EPP COLOMBIA (LUX) S.à r.l.”, (R.C.S. Luxembourg, section B number 82 627 a “société à responsabilité limitée”, organized under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated by a notarial deed enacted on 26 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1216 of 21 December 2001, the Articles of Incorporation of which have never been amended since.

b) The appearing party representing the whole corporate capital twelve thousand five hundred euro (12’500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner RESOLVED to change the Company’s corporate name from “EPP COLOMBIA (LUX) S.à r.l.” to “PARACELSE (LUX) S.à r.l.”.

Second resolution

In order to reflect such change of the Company’s corporate name, the sole partner RESOLVED to amend Article FOUR (4) of the Company’s Articles of Incorporation. The sole partner RESOLVED to give the same Article FOUR (4) the following wording:

Art. 4. “The company will have the name “PARACELSE (LUX) S.à r.l.”.”

Third resolution

The sole partner RESOLVED to appoint three (3) new managers which will constitute the board of managers of the Company.

The following new persons are appointed managers of the Company for an unlimited period of time, with the powers set forth in Article twelve (12) of the Company’s Articles of Incorporation:

1) Mr François GAUCHER company director, born in Boulogne-Billancourt (France), on 22 July 1964, residing at 18 rue Brunel 75017 Paris (France);

2) Mr Jacques BIENVENU company director, born in Castres (France), on 28 July 1952, residing at 2, rue Alègre 94400 Vitry sur Seine (France);

3) Mr John PANON DESBASSAYNS de RICHEMONT, attorney at law, born in New York (USA), on 28 September 1954, residing at 41, rue Madame 75006 Paris (France).

There being no other business to be attended to, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«PEGASE PARTNERS COMPANY S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée eu Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 146.102,

ici représentée par:

Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris (France), le 24 mai 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) La partie comparante «PEGASE PARTNERS COMPANY S.A.» est la seule associée de la société «EPP COLOMBIA (LUX) S.à r.l.», (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 82 627) une société responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 26 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1216 du 21 décembre 2001 et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis lors.

b) La partie comparante représentant l'entière part du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, a ensuite pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'associée unique a DECIDÉ de changer la dénomination sociale de la Société de «EPP COLOMBIA (LUX) S.à r.l.» en celle de «PARACELSE (LUX) S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, l'associée unique a DECIDÉ de modifier l'Article QUATRE (4) des statuts de la société. L'associée unique a DECIDÉ de donner à ce même Article QUATRE (4) la teneur suivante:

Art. 4. «La société prend la dénomination de «PARACELSE (LUX) S.à r.l.»»

Troisième résolution

L'associée unique a DECIDE de nommer trois (3) nouveaux gérants de la Société qui constitueront le conseil de gérance de la Société.

Les personnes suivants sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article douze (12) des statuts de la Société.

1) Monsieur François GAUCHER administrateur de sociétés, né à Boulogne-Billancourt (France), le 22 juillet 1964, demeurant 18, rue Brunel 75017 Paris (France);

2) Monsieur Jacques BIENVENU, administrateur de sociétés né à Castres (France), le 28 juillet 1952, demeurant 2, rue alègre 94400 Vitry sur Seine (France)

3) Monsieur John PANON DESBASSAYNS de RICHEMONT, avocat, né à New York (USA), le 28 septembre 1954, demeurant 41, rue Madame 75006 Paris (France).

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même personne comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juin 2011. Relation: EAC/2011/7343. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011083791/105.

(110094523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Xansa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 31.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XANSA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011086975/11.

(110098140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.348.

En date du 30 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Le mandat de TMF Corporate Services S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant, a été renouvelé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le mandat de Monsieur Rohn Thomas Grazer, avec adresse au Pier 1, Bay 1, San Fransisco, Etats-Unis, en tant que gérant, a été renouvelé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La démission de Monsieur Jeroen Smit, avec adresse au 108, Zuidplein, bâtiment Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant a été acceptée avec effet au 6 juin 2011.

Madame Ingrid van der Hoorn, avec adresse professionnelle au Schiphol Boulevard 115, Schipol Airport, 1118 BG Amsterdam, Pays-Bas, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Référence de publication: 2011090584/22.

(110102132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

123 SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4991 Sanem, 159, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg E 4.115.

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privée du 7 avril 2011 que:

- Monsieur Jean-Marie COLICCHIA, né le 24 juin 1967 à Pétange, ayant demeuré à L-4991 Sanem, 159, rue de Niederkorn, est décédé à Sanem le 29 janvier 2011, que de ce fait, Monsieur Carlo KAUFFMANN, employé privé, demeurant à L-3832 Schifflange, 30 rue Pierre Dupong, est nommé dans la fonction de gérant unique pour une durée indéterminée.

- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 23 juin 2011.
Référence de publication: 2011086981/15.
(110097475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Zaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 90.061.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai
Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,
S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ZACO S.A.» (matricule 2002 2231 139), avec siège social à L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 90.061, constituée, alors avec siège social à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange en date du 27 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1 du 2 janvier 2003, modifiée suivant acte du même notaire Frank Molitor de Dudelange du 11 février 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 418 du 17 avril 2003, modifiée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 17 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1243 du 22 juin 2007, modifié suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 28 novembre 2008, publié au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 123 du 20 janvier 2009.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Philippe LACOURT, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg;

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss, vers L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
2. Modification de l'article 3 des statuts.
3. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Pommerloch à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 650,- EUR.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lacourt, Probst.

Enregistré à Diekirch, Le 25 mai 2011. Relation: DIE/2011/5261. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086976/66.

(110097229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Zadba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.231.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ZADBA S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011086977/16.

(110098126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Thule SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 72.952.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011

Que sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015

- Madame Marie-Paul van Waelem,

demeurant à 7, Rue du Fort Rheinsheim, L 2419 Luxembourg

- Madame Marie Joseph Renders

demeurant professionnellement à 7, Rue du Fort Rheinsheim, L 2419 Luxembourg

- FIDIGA S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B23598 avec siège social à L 2419 Luxembourg, 7 Rue du Fort Rheinsheim avec comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders avec adresse professionnelle à 7 Rue du Fort Rheinsheim L 2419 Luxembourg

Qu'est réélu au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015

- EWA Révision S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 38937 avec siège social à L 9053 Ettelbruck, 45 Av. J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011093255/26.

(110104318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Romebell Investments SPf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.433.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société «ROMESELL INVESTMENTS S.A.», ayant eu son siège social à Panama (République de Panama), 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, au capital social actuel de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000,00), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,00) chacune, inscrite au «Microjacket» de Panama sous le numéro 646751.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Panama, le 14 avril 2011 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société de Panama à Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 14 avril 2011, de transférer le siège social de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Transformation de la société en une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial.

3. Abandon du nombre et de la valeur nominale des parts sociales.

4. Adoption de l'euro comme devise de la société et conversion du capital social de la société en euros, au taux de change de EUR 1,00 pour USD 1.41758.

5. Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-cinq euros et soixante-dix cents (EUR 92.945,70) pour le porter de son montant de sept mille cinquante-quatre euros et trente cents (EUR 7.054,30), à cent mille euros (EUR 100.000,00) par apport en numéraire.

6. Fixation du nombre des parts sociales à cent (100), et de leur valeur nominale à mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

7. Modification de l'objet social de la société, qui sera dorénavant comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalents aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquiescer des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

8. Transformation de la société en une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial, refonte totale des statuts pour les adapter à la législation luxembourgeoise et changement de la dénomination sociale en «ROMEBELL INVESTMENTS SPF SARL».

9. Nomination de deux gérants et détermination de la durée de leurs mandats.

10. Détermination du siège social.

III) Il résulte d'une liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, les procurations ainsi que le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2011, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV) Ensuite l'assemblée aborde son ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Panama (République de Panama), le 14 avril 2011, entre autres, de transférer le siège social de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le nombre des parts sociales et leur valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital social de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) en euros (EUR), au taux de conversion de EUR 1.00 pour USD 1.41758.

Dès lors, le capital, jusqu'ici de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000,00), sera dorénavant de t mille cinquante-quatre euros et trente cents (EUR 7.054,30).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-cinq euros et soixante-dix cents (EUR 92.945,70), pour le porter de son montant de sept mille cinquante-quatre euros et soixante-dix cents (EUR 7.054,70) à cent mille euros (EUR 100.000,00) par un apport en numéraire.

L'intégralité de l'augmentation de capital a été souscrite par l'associée unique, à savoir "ACTE CO. Limited", société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, de sorte que la somme de quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-cinq euros et soixante-dix cents (EUR 92.945,70) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît expressément.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre de parts sociales à cent (100) et leur valeur nominale à mille euros (EUR 1.000,00).

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalent aux parts, les parts de fond d'investissement

collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquérir des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en "ROMEBELL INVESTMENTS SPF SARL" ainsi que d'effectuer la refonte complète des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial qui sera régie par les lois y relatives, notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalents aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquérir des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. La société prend la dénomination sociale de "ROMEBELL INVESTMENTS SPF SARL", société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "ACTE CO. Limited", société de droit des Îles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Îles Vierges Britanniques), Road Town.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des gérants à deux.

Sont nommés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par leur signature individuelle:

- Madame Christine PICCO, prénommée,
- Monsieur Martin A. RUTLEDGE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Dixième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente et un décembre deux mille onze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Tran, S. I. Hao, C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26487. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083338/217.

(110092826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

ZHENG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 156.352.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zheng S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011086980/13.

(110097439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

2010 Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.720.

—
Extrait de l'AGE du 17 juin 2010

Les associés, réunis en assemblée générale, consentent à la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 26 rue de l'Industrie L-8069 Bertrange vers le 61 route de Longwy L-8080 Bertrange.

Référence de publication: 2011086982/11.

(110097516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Cheyne Special Situations Investments (No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.181.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Alexandra Petitjean

Gérant

Référence de publication: 2011087041/12.

(110097034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Amarile Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 27.775.

—
Extrait de la Résolution Assemblée Générale Extraordinaire du 08/06/2011

1^{ère} Résolution

L'Assemblée prolonge le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée nomme administrateur-délégué monsieur Robert ELVINGER, administrateur, demeurant à L-1370 Luxembourg, 16, val ste croix.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg.

Référence de publication: 2011087203/18.

(110098667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

C+ Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 92.342.

L'an deux mille onze, le six juin.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société C+ INVESTMENTS (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 92342, constituée par un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394, en date du 10 avril 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné, en date du 16 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bryan Whitnack, demeurant professionnellement en Lasne (Belgique).

Le président désigne en tant que secrétaire Maître Juliette Mayer, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigne en tant que scrutateur, Monsieur Bryan Whitnack, demeurant professionnellement en Lasne (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires, après avoir été signées par la partie comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que les deux cent quarante-deux mille cinq cents (242.500) actions de catégorie I et les sept mille cinq cents (7.500) actions de catégorie II, représentant la totalité du capital social de la Société sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été informés préalablement de l'ordre du jour de cette Assemblée et accepte de renoncer aux formalités légales de convocation, l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour connu des actionnaires.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Approbation de l'annulation de deux mille cinq cents (2.500) actions, sans désignation de valeur nominale détenues par la Société;

2. Réduction consécutive du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille huit cent euros (EUR 22.800,00) par l'annulation de deux mille cinq cents (2.500) actions détenues par la Société pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.280.000,00) au montant de deux millions deux cent cinquante-sept mille deux cents euros (EUR 2.257.200,00);

3. Approbation des modifications subséquentes de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui devra dorénavant être lu comme suit:

« **5.1. Actions.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions deux cent cinquante-sept mille deux cents euros (EUR 2.257.200,00) représenté par deux cent quarante-deux mille cinq cents (242.500) actions de catégorie I, et cinq mille (5.000) actions de catégorie II, sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages à l'exception de ce qui est spécifié ci-après.

Les actions sont nominatives ou au porteur et ce, au choix de l'actionnaire lorsque la loi l'autorise»;

4. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les actionnaires, dûment représentés, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée approuve l'annulation de deux mille cinq cents (2.500) actions, sans désignation de valeur nominale détenues par la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve la réduction consécutive du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille huit cent euros (EUR 22.800,00) par l'annulation de deux mille cinq cents (2.500) actions détenues par la Société pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.280.000,00) au montant de deux millions deux cent cinquante-sept mille deux cents euros (EUR 2.257.200,00).

Troisième résolution

L'Assemblée approuve les modifications subséquentes de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui devra dorénavant être lu comme suit:

« **5.1. Actions.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions deux cent cinquante-sept mille deux cents euros (EUR 2.257.200,00) représenté par deux cent quarante-deux mille cinq cents (242.500) actions de catégorie I et cinq mille (5.000) actions de catégorie II, sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages à l'exception de ce qui est spécifié ci-après.

Les actions sont nominatives ou au porteur et ce, au choix de l'actionnaire lorsque la loi l'autorise».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser Maître Juliette Mayer à effectuer toutes formalités nécessaires à la réalisation des précédentes résolutions, et en particulier la modification et la mise à jour du registre des actions de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente clôt l'Assemblée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 1.100,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bryan Whitnack, Juliette Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 juin 2011. Relation GRE/2011/2180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084517/79.

(110095371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

TERECO, Technical Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 44.337.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le vendredi 6 mai 2011 à 11.00 heures au 74, rue de Merl. L-2146 Luxembourg.

L'Assemblée a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises indépendant Mazars S.A., 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 délibérant sur les comptes annuels de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011068160/17.

(110075927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Dual Return Fund (Sicav), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 112.224.

—
*Extrait des délibérations de
l'Assemblée Générale Ordinaire du 02.05.2011*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Nouvelle Adresse à partir du 1^{er} janvier 2011

A partir du 1^{er} janvier 2011 l'adresse du siège de la Sicav «1B, Parc d'Activité Syrdall» été dénommée «1B, rue Gabriel Lippmann».

Composition du Conseil d'Administration

- Manfred Kastner

(résidant professionnellement à A-1030 Wien, Reisnerstraße 50/1)

- Roman Mertes

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann)

- Roland Dominicé

(résidant professionnellement à CH-1201 Genf, 3, place Isaac-Mercier)

- Ernst-Ludwig Drayss,

(résidant professionnellement à D-60311 Frankfurt am Main, Braubachstraße 36)

- Johann-Friedrich Ramm

(résidant professionnellement à CH-3067 Boll, Oberfeldstr. 28E)

- Arman Vardanyan

(résidant professionnellement à A-1010 Wien, Wallnerstraße 3/17)

- Peter Hollmann

(résidant professionnellement à D-60311 Frankfurt am Main, Braubachstraße 36)

- Heinz-Peter Heidrich

(résidant professionnellement à D-45127 Essen, Gildehofstrasse 2)

- Michael P. Sommer

(résidant professionnellement à D-45127 Essen, Gildehofstrasse 2)

Réviseur d'Entreprises

KPMG Audit S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011085035/37.

(110095066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

VIDA HOLDING S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.375.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/6/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093993/11.

(110105018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.